

Intervenants

• Eric de Gioannini (chant)

Contre-ténor, Premier Prix de Chant au CNR d'Amiens à l'unanimité et avec les félicitations du jury (2001). Il est soliste pour différentes productions scéniques et concerts en région amiénoise : (Boves, Bertangles Saint-Valéry-sur-Somme, Saint-Riquier, Albert, Saint-Quentin, Amiens etc (de 2002 à 2014), Il est notamment : « Orphée » dans l'opéra de Gluck en 2003.

Il collabore à de nombreux récitals avec l'ensemble "Loco Dolenti", où il interprète le *Stabat Mater* de Vivaldi avec le quatuor « Vertigo » dans le dernier récital de l'ensemble intitulé : « la Musique Consolatrice ». Il a également travaillé pour l'Orchestre de Chambre de France : La Belle Hélène (2002), Didon et Enée (1999). Il a également été comédien et chanteur pour le Théâtre du Lin : « No rest » de François Grandsir (2002), et pour la tournée d' *Opéra d'Poche*. Il a participé au Festival de Saint-Riquier en 1997 et 2001. Il est également instrumentiste, diplômé de fin d'études musicales en clavecin. Il enseigne le chant depuis 2003 à Saint-Valery, Poulainville, Moreuil et Montdidier. En janvier 2013, il a obtenu son D.E de professeur de chant.

• Sarah Nassif (chant)

Ayant fait ses études à la Maîtrise de Radio-France, Sarah Nassif obtient son prix de chant un *Artist Diploma*, à l'Université d'Indiana aux Etats -Unis. Ses récitals au répertoire varié vont de la création contemporaine (collaboration avec le pianiste et compositeur Mauro Patricelli) aux mélodies espagnoles (en duo avec le guitariste Timothy Tate) par exemple. Par ailleurs, elle se produit régulièrement avec le chœur de chambre *Nocturnal*, (Via crucis de Liszt, concert de musique française aux *Printemps des orgues* de Mantes-la -Jolie). Comme chef de chœur, Sarah Nassif dirige l'ensemble vocal féminin *Les Garances Voyageuses*, spécialisé dans le répertoire a capella de la Renaissance. Titulaire du D.E de chant, son enseignement se nourrit de l'influence de grands pédagogues comme David Jones (méthode italo-suédoise) et Ronald Klekamp. Après avoir enseigné à Berlin au European Collège of libéral Arts, où

elle fonde notamment le « ECLA choir », elle enseigne actuellement le chant et le chant choral à l'ENM de Louviers, le chant choral au conservatoire de Sotteville- les- Rouen ainsi que la technique vocale à la Maîtrise de Saint-Evode à Rouen.

•Sandra Boyer (accompagnement)

Pianiste diplômée du CNR de Boulogne-Billancourt et de l'Ecole Normale de Musique de Paris, Sandra Boyer a participé à de nombreux concerts, récitals, stages et spectacles dans toute la France.

Elle a été accompagnatrice et chef de chant de la session chorale au festival Pablo Casals à Prades, à l'Ecole d'Art Lyrique de l'Opéra Bastille ainsi que pour de nombreux concours de chant : Marmande, concours de duos lyriques à Bagnères de Bigorre et Festival des Volcans d'Auvergne à Clermont-Ferrand.

Chef de chant et chef de chœur au Théâtre Impérial de Compiègne, elle participe à toutes les productions depuis 1996. Après avoir été en poste pendant 15 ans dans différents conservatoires municipaux de Paris, elle est depuis 2002 accompagnatrice au conservatoire municipal de Compiègne pour les classe de chant et d'instruments. En tant que piano-conducteur, elle a participé à la création du spectacle : « los de la Tierra » (compositeur : Pablo de Robertis) au Théâtre Dejaset à Paris et à l'Espace Jean Legendre de Compiègne. Elle trouve également le temps de se produire au sein du groupe « Tres y seibo » avec Pablo de Robertis également chanteur et leader du groupe.

Public concerné

Le stage est ouvert aux chanteurs expérimentés désireux d'approfondir leurs connaissances, ainsi qu'aux débutants souhaitant s'initier à la technique vocale: posture, pose de voix, émission, respiration, legato.

Conditions d'Inscription

Le prix du Stage, fixé à 280 euros, correspond à l'assurance et à l'enseignement (hébergement non inclus).

Retourner le bulletin joint avant le 15 juin 2015 accompagné d'un chèque de 100 euros à valoir sur le prix du Stage. Le montant total du Stage devra être réglé au plus tard le 30 juin 2015.

Le nombre des stagiaires étant limité, seront considérées comme inscrites les personnes ayant renvoyé leur bulletin d'inscription.

Les inscriptions s'effectueront dans l'ordre d'arrivée des bulletins. En cas de désistement à partir du 30 juin 2015, il sera retenu la somme de 100 euros.